

Absentéisme et décrochage scolaire

Introduction (réunion de basin CPE du 08/11/2017)

La question du décrochage scolaire est devenue prioritaire depuis les années 90.

La loi d'orientation de 1989 affirmait déjà que « nul ne doit quitter l'école sans qualification ».

Le concept du décrochage est un terme qui nous vient du Québec, qui y préfère désormais celui <u>d'abandon scolaire</u>, moins stigmatisant car moins violent. Ils utilisent aussi celui de <u>persévérance scolaire</u>.

Tous les pays développés sont confrontés au décrochage scolaire et la lutte contre l'absentéisme est un des éléments de la prévention de ce phénomène mais pas la seule.

L'intensité du phénomène varie en fonction de la <u>démarche éducative et pédagogique</u> apportée par le système éducatif lui-même, seule en mesure de porter des fruits durables.

L'union européenne a adopté une politique commune de <u>réduction du taux des sorties précoces</u> dans le cadre du programme « Europa 2020 », avec l'objectif d'atteindre une moyenne européenne de 10% en 2020.

Prévenir le décrochage doit s'assumer comme un <u>projet de société</u> (quitter le système éducatif sans qualification est un drame national dont les effets sont aussi à évaluer sur les générations futures).

Le décrochage est un processus qui s'alimente de causes diverses, tout au long de la scolarité du jeune. L'absentéisme est bien l'un des symptômes visibles du décrochage.

Facteurs externes: intervention du service social Facteurs internes: intervention du service orientation